



COMMUNIQUE DE PRESSE

France Travail : la transformation du Service Public de l'Emploi pour satisfaire uniquement les besoins des employeurs, contraindre les usagères et les usagers et renforcer les opérateurs privés

Après avoir imposé par décret les deux dernières contre-réformes de l'Assurance Chômage, passé en force celle des Retraites et des Lycées Professionnels - toutes rejetées par l'ensemble des organisations syndicales - le gouvernement entend prolonger son offensive à l'encontre de tous les travailleurs et travailleuses (avec et sans emploi) par la création de France Travail.

Le projet de Loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi », qui vient d'être voté au Sénat, entend automatiser l'inscription à France Travail de toutes et tous les allocataires du RSA (leurs ayants-droits compris) et de toutes les personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés (RQTH) dont l'obtention est étendue entre autres à tous les allocataires de l'AAH. Après avoir privé de droits à l'Assurance Chômage près de 25% des allocataires, le gouvernement entend conditionner le versement du RSA à un parcours d'accompagnement intensif comprenant 15h d'activité hebdomadaire sur le modèle du Contrat d'Engagement Jeune. Ce conditionnement - rejeté par toutes les organisations syndicales - aurait pour conséquence - en cas de non-respect - de priver des familles entières du minimum de ressources pour survivre (selon la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, la DREES, 75% des ménages au RSA vivent sous le seuil de pauvreté). **Pour nos organisations syndicales, cela est inacceptable.**

Le projet de Loi unifie les contractualisations individuelles par un contrat d'engagement unique lié à l'inscription. Il renforce le contrôle ainsi que les sanctions à l'encontre des privés d'emploi par la mise en œuvre effective de l'Offre Raisonnée d'Emploi et la création de la « suspension remobilisation » (sic !) : possibilité de suspendre les droits tout en continuant l'accompagnement !

Pôle emploi/France Travail va ainsi devoir :

- inscrire,
- définir « l'employabilité » et le projet professionnel (notamment des travailleuses et travailleurs handicapés dont l'accès au marché ordinaire est promu),
- renforcer l'accompagnement intensif dans une logique purement adéquationniste et court-termiste en fonction des besoins des entreprises
- et prescrire.

Le recours aux opérateurs privés de placement et aux agences d'intérim va s'accroître immanquablement tant au regard du nombre d'inscrits que de la volonté gouvernementale de réduire le budget du ministère du travail, dans le projet de Loi de Finances 2024. La nouvelle offre de service de Pôle emploi, définie par la future convention tripartite Etat-Unedic-Pôle emploi risque ainsi de réduire nos missions d'accompagnement à l'intensif (CEJ, Acco-Glo - RSA, MET) et à des publics ciblés (DELD, Senior...). Elle va aussi remettre en cause le Conseil en Evolution Professionnel en partant uniquement des besoins des employeurs tandis que les équipes entreprises pourraient être regroupées avec celles des Régions ou des Missions Locales par bassin d'emploi éloignant de fait toute intermédiation.

Le mille-feuille France Travail, avec ses strates nationale, régionale, départementale et locale, et son pilotage par les résultats à tous les niveaux renforce les logiques d'objectifs au détriment des moyens et met à mal l'égalité de traitement des usagers.

C'est pourquoi nos organisations syndicales s'opposent à ce texte gouvernemental et appellent les élus de l'Assemblée Nationale à rejeter le Projet de loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi ».

D'ores et déjà, nos organisations syndicales travaillent à une mobilisation des personnels.

PARIS, le 13 juillet 2023